

# Annexe A. Interagir avec les enfants

*Version provisoire - octobre 2020*



**RAINFOREST  
ALLIANCE**



## Table des matières

<b>INTERAGIR AVEC LES ENFANTS</b> .....	<b>2</b>
L'intérêt supérieur de l'enfant .....	2
Liste de contrôle pour le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant .....	3
L'importance du respect du droit de l'enfant d'être entendu .....	3
Collaborer avec les enfants dans le cadre de l'évaluation et de la résolution des cas de travail des enfants .....	4
Les avantages de faire participer les enfants et les experts des droits de l'enfant .....	5
Comment faire participer les enfants de sorte qu'ils soient à la fois respectés et en sécurité ? .....	6
Se préparer à l'interaction avec des enfants en tant que parties prenantes .....	6
Les éléments à prendre en compte pour une bonne participation des enfants .....	6
Des outils de recherche adaptés aux enfants.....	7
Le stockage et l'utilisation des données des enfants en toute sécurité.....	8
Des mécanismes de réclamation adaptés aux enfants .....	9

**Introduction :** [Guide Sur la Lutte Contre le Travail des Enfants](#)

**Module 1 :** [Qu'est-ce que le travail des enfants ? Comprendre les causes profondes du travail des enfants](#)

**Module 2 :** [Evaluation et résolution du travail des enfants : Comment procéder à la mise en œuvre du devoir de vigilance](#)

**Module 3 :** [Evaluation des risques : Comment évaluer les risques liés au travail des enfants](#)

**Module 4 :** [Atténuation des Risques : Comment prévenir les risques liés au travail des enfants](#)

**Module 5 :** [Remédiation : Comment résoudre les cas de travail des enfants ?](#)

**Module 6 :** [Suivi : Comment faire le suivi des risques liés au travail des enfants](#)

**Cahier de travail (WORKBOOK) :** [Cahier de travail](#)

**Annexe A :** [Interagir avec les enfants](#)

**Annexe B :** [Cadres de documents applicables et lois sur le devoir de vigilance](#)

**Annexe C :** [Aide ressources](#)

## INTERAGIR AVEC LES ENFANTS

*Dans le cadre du système d'évaluation et de résolution de RA, vous serez amené à interagir avec des enfants potentiellement considérés comme parties prenantes, membres de la communauté et, éventuellement, des enfants à risque ou déjà victime du phénomène du travail des enfants. Le présent document a pour objectif de mettre à votre disposition les outils et les orientations qui vous aideront à mieux interagir avec les enfants dans une démarche responsable en faisant toujours passer leur intérêt supérieur en premier.*

### L'intérêt supérieur de l'enfant

L'intérêt supérieur de l'enfant est défini à l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) qui stipule que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la préoccupation première dans les prises de décisions qui peuvent l'affecter. Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour l'enfant. Lorsque les adultes prennent des décisions, ils doivent analyser la manière dont elles pourraient affecter les enfants. Cela s'applique en particulier aux personnes chargées de l'élaboration des budgets, des politiques et des lois.



Ce qui pourrait être considéré comme l'intérêt supérieur d'un enfant peut différer d'un enfant à l'autre en fonction de la situation particulière de celui-ci, car les enfants ne constituent pas un groupe homogène et il convient de tenir compte de leur sexe, de leur âge, de leur appartenance ethnique, de leur culture et de leur situation unique. Ceci est défini de manière plus détaillée dans l'Observation générale n°14 sur la Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE).<sup>1</sup>

## Liste de contrôle pour le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant

Nous vous conseillons d'utiliser les indicateurs suivants comme liste de contrôle lors de la prise de décisions concernant des enfants qui sont effectivement ou à risque d'être exploités dans le cadre du travail des enfants.

- Quels sont les effets à court, moyen et long terme de la décision sur l'enfant et sa famille ?
- Le droit de l'enfant à être entendu sur toutes les questions qui le concernent est-il respecté, en fonction des capacités de l'enfant qui se développent au fil du temps (par exemple, plus un enfant est âgé, plus il devrait avoir son mot à dire sur les questions qui le concernent). (Article 12 du CIDE)
- Cette décision tient-elle compte de l'identité de l'enfant ? (par exemple, si l'apprentissage de compétences spécifiques par le travail est un élément important de l'identité culturelle de l'enfant et de sa famille, ce fait doit être pris en considération lorsqu'un enfant est trouvé en situation de travail lors de l'apprentissage de ces compétences (article 8 de la CIDE) ?
- Cette décision respecte-t-elle le droit de l'enfant à un environnement familial (par exemple, lorsque l'on envisage de retirer un enfant du travail des enfants et de lui proposer une formation professionnelle en centre de formation, ce qui aurait pour effet de le retirer de sa famille, ce qui pourrait accroître le risque que l'enfant soit exploité en l'absence d'un environnement familial protecteur) (article 9 de la CIDE) ?
- Cette décision assure-t-elle la prise en charge, la protection et la sécurité de l'enfant (par exemple, lorsqu'on retire un enfant d'une situation d'exploitation du travail, il faut veiller à ce qu'il soit protégé de l'exploiteur) ?
- Cette décision tient-elle compte de la vulnérabilité spécifique de l'enfant (par exemple, le besoin d'un enfant travailleur qui vient d'une famille qui n'a pas les moyens de s'occuper de lui doit être pris en compte.) ?
- Cette décision affecte-t-elle le droit de l'enfant à la santé (article 24 de la CIDE) ?
- Cette décision affecte-t-elle le droit de l'enfant à l'éducation (article 28 de la CIDE) ?

## L'importance du respect du droit de l'enfant d'être entendu

Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies fournit des orientations supplémentaires (appelées "observations générales") aux gouvernements, aux entreprises et aux ONG pour les aider à garantir le respect et la protection des droits des enfants. Parmi celles-ci, nous pouvons noter l'Observation générale No. 12 - le droit de l'enfant d'être entendu,<sup>2</sup> qui fournit des orientations pratiques pour les détenteurs de certificat sur les mesures à prendre pour que le point de vue des enfants soit pris en compte lors de la gestion des risques liés au travail des enfants dans votre ou vos exploitations agricoles.

Le droit de tous les enfants d'être entendus et pris au sérieux constitue l'une des valeurs fondamentales de la CIDE. Il est important de veiller à ce que les opinions des enfants soient

---

<sup>1</sup> De plus amples informations sont disponibles sur le site web de CRIN, qui renvoie à l'Observation générale et l'explique plus en détail : <https://www.crin.org/en/library/publications/crc-general-comment-best-interests-child>

<sup>2</sup> <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12.pdf>



entendues, car elles peuvent donner un aperçu particulier et utile des problèmes auxquels votre ou vos exploitations agricoles sont confrontées. Cette section donne des informations sur la nécessité de collaborer avec des enfants et leur tuteur, sur la manière de s'assurer que leur participation se fasse en toute sécurité et dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

## Collaborer avec les enfants dans le cadre de l'évaluation et de la résolution des cas de travail des enfants

Tout au long des différentes étapes du processus d'évaluation et de résolution, vous serez amené à collaborer avec des enfants. Cette collaboration est particulièrement nécessaire lorsqu'il est question d'atténuer les risques ou de mettre fin au travail des enfants, par exemple si les enfants manquent l'école pour travailler ou s'ils effectuent des tâches dangereuses.

En nous engageant pour le respect des droits des enfants, nous voulons nous assurer que nos actions contribuent à un changement positif et protègent votre exploitation et vos travailleurs du travail des enfants et des cas exploitation. Comment pouvons-nous y parvenir ? Les principes des droits de l'enfant comportent quatre éléments clés qui doivent guider les actions visant à prévenir et à atténuer les risques de travail des enfants.

- a. **L'intérêt supérieur de l'enfant** : votre action améliore-t-elle la vie de l'enfant de la meilleure façon possible ?
- b. **Ne pas nuire** : votre action ne nuit-elle pas à l'enfant en enlevant des revenus à une famille vulnérable ?
- c. Le **droit de l'enfant à participer** : l'enfant a-t-il la possibilité de comprendre et d'influencer les actions posées pour son bien ?
- d. **La Non-discrimination** : Tout enfant a des droits, quels que soient son origine ethnique, son sexe, sa religion, sa langue, ses capacités ou toute autre caractéristique.

Le tableau ci-dessous indique les moments où vous serez susceptible d'interagir avec des enfants au cours du processus d'évaluation et de résolution et les moments où vous devrez appliquer ces principes.

Assurez-vous que les membres de l'équipe qui participent à la gestion ou à la mise en œuvre de ces activités comprennent les principes clés pour une bonne interaction avec les enfants en toute sécurité et dans le meilleur intérêt de l'enfant.



**Figure 1. Évaluer les risques et aborder le dialogue avec les enfants**

<b>Evaluation des risques / Atténuation des risques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lors de l'évaluation des risques potentiels, par exemple le travail familial ou le travail des mineurs</li><li>• Lors de la conception d'activités de prévention et d'atténuation de risque pour les enfants</li></ul>
<b>Suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lors du suivi des risques potentiels, par exemple le travail familial ou le travail des mineurs</li><li>• Lors du suivi des activités de remédiation</li></ul>
<b>Remédier</b>	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Lorsqu'il s'agit de mettre fin au travail d'un enfant travailleur et d'assurer sa sécurité et son bien-être</li><li>2. Lorsqu'il s'agit d'aider un enfant à retourner à l'école ou à accéder à une formation professionnelle appropriée</li><li>3. Lorsqu'il s'agit d'aider un enfant à migrer vers un type de travail sûr et adapté pour son âge</li><li>4. Lorsqu'il s'agit d'aider une famille à trouver d'autres sources de revenus pour compenser la perte de revenus due au travail de l'enfant</li><li>5. Lors de l'adoption de mesures correctives pour des groupes d'enfants ou des communautés importantes (par exemple, éducation, sensibilisation aux outils ou pesticides dangereux)</li></ol>
<b>Rapport</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>□ Lorsqu'il s'agit de signaler des cas de travail d'enfants en interne, ou de signaler/partager avec les institutions gouvernementales concernées /les bases de données ou de les signaler aux forces de l'ordre</li></ul>

## Les avantages de faire participer les enfants et les experts des droits de l'enfant

Il y a de nombreux avantages à collaborer avec des enfants directement, des experts en matière de droits de l'enfant ou ceux qui ont un aperçu particulier des expériences des enfants touchés par les activités de votre ou vos exploitations. Ces avantages sont les suivants :

- Entendre, comprendre et répondre aux opinions, points de vue, expériences et informations des enfants peut être un atout pour votre (vos) exploitation(s) lorsqu'il est question d'évaluation des risques et du devoir de vigilance en matière de droits de l'homme.
- L'obtention d'informations sur l'impact des droits de l'enfant peut également servir d'indicateur précoce ou de "signal d'alarme" pour votre ou vos exploitations agricoles et les risques plus généraux qu'elles présentent pour les droits de l'homme.
- Vous apprendrez comment réduire les risques ou comment saisir les occasions de faire valoir les droits de l'enfant.
- Vous parviendrez à établir la confiance et à créer des relations durables entre des communautés plus larges, à éviter les réclamations inutiles et à réduire le potentiel de conflit communautaire.
- Vous veillerez à ce que les enfants soient considérés comme des parties prenantes égales et vous vous engagerez à prendre au sérieux les opinions et le bien-être des enfants.



## Comment faire participer les enfants de sorte qu'ils soient à la fois respectés et en sécurité ?

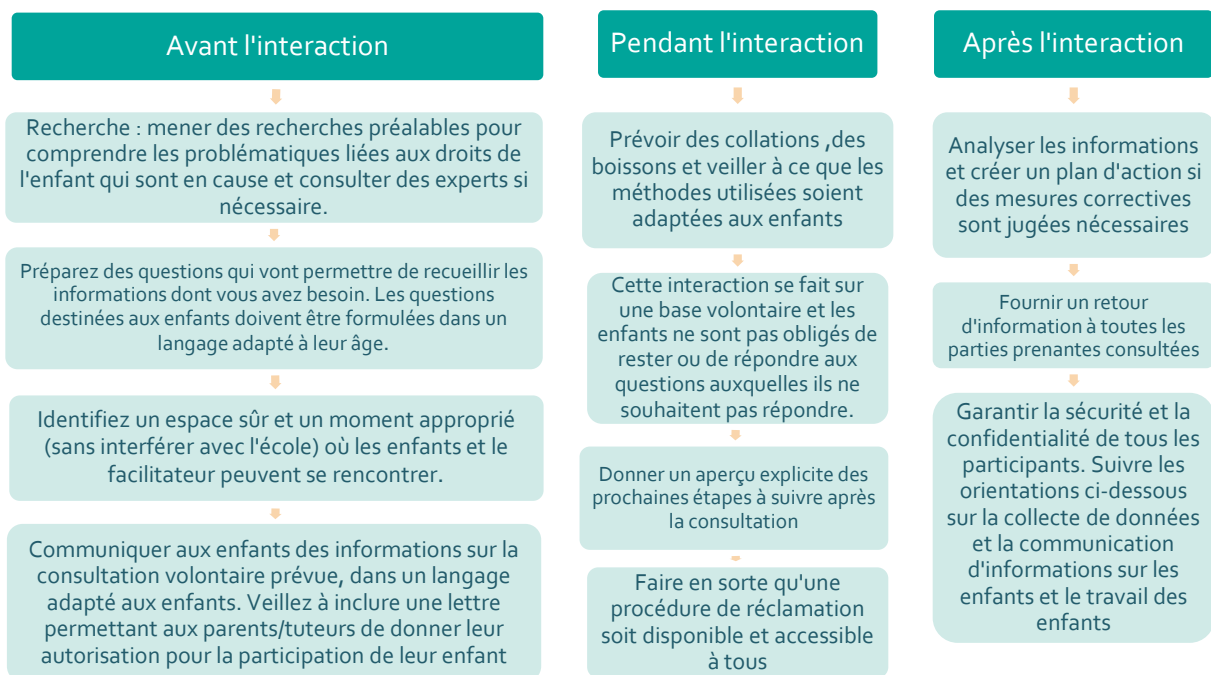
Lorsque qu'on requiert la participation des enfants, soit pour évaluer le risque potentiel de travail des enfants, soit pour mettre en œuvre des activités préventives et correctives, plusieurs domaines nécessitent une attention particulière. Il s'agit de la manière de garantir la sécurité des enfants pendant et après leur participation et la manière de stocker leurs données en toute sécurité.

Il n'est pas toujours nécessaire d'interagir avec les enfants, car cela peut causer plus de dommages ou d'autres personnes, comme les experts en droits de l'enfant, les parents ou enseignants, peuvent être en mesure de vous fournir les informations dont vous avez besoin.

### Se préparer à l'interaction avec des enfants en tant que parties prenantes

Une bonne préparation à l'interaction avec des enfants en tant que parties prenantes est essentielle pour s'assurer que les objectifs d'une telle consultation sont atteints et que vous ne causez pas de préjudice auxdits enfants. Une fois que vous avez utilisé les conseils fournis dans le module 2 sur la façon d'identifier vos parties prenantes, il peut être utile de faire un plan d'interaction. Le diagramme suivant (figure 2) donne un exemple des étapes que vous pourriez inclure dans votre plan.

**Figure 2. Grandes lignes du plan d'interaction avec les parties prenantes**



### Les éléments à prendre en compte pour une bonne participation des enfants

L'interaction des parties prenantes dans les exploitations agricoles devrait être un processus continu permettant d'entendre les opinions des travailleurs et des communautés, y compris les enfants. Toutefois, lorsque l'on fait participer des enfants ou que l'on cherche à utiliser des informations sur les enfants dans des rapports, il convient de prendre certaines précautions et



de tenir compte de certains éléments afin de garantir la protection de leurs droits. L'observation générale 12 définit 9 exigences pour la participation des enfants ; elle précise que tout processus dans lequel un ou plusieurs enfants sont engagés doit être :

1. **Transparent et informatif** - les enfants doivent recevoir des informations complètes, accessibles, adaptées à la diversité et à leur âge, sur leur droit d'exprimer librement leurs opinions, et celles-ci doivent être dûment prises en compte. Ils doivent aussi recevoir des informations sur la manière dont la participation aura lieu, son déroulement, son but et son impact potentiel.
2. **Volontaire** - les enfants ne doivent jamais être contraints d'exprimer des opinions contre leur gré et ils doivent être informés qu'ils peuvent cesser de participer à tout moment.
3. **Respectueux** - Les opinions des enfants doivent être respectées. Il faut aussi leur donner la possibilité de développer des concepts et des activités.
4. **Pertinent** - les questions sur lesquelles les enfants auront à se prononcer doivent être en rapport avec leur vie et doivent leur permettre de mettre à profit leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités.
5. **Adapté aux enfants** - L'environnement et les méthodes de travail doivent être adaptés aux capacités des enfants. Il convient de prévoir le temps et les ressources nécessaires pour que les enfants soient bien préparés, qu'ils aient confiance en vous et qu'ils aient la possibilité d'exprimer leurs points de vue
6. **Inclusif** - la participation doit être inclusive, éviter les formes de discrimination existantes et encourager les possibilités de participation d'enfants marginalisés, autant pour les filles que pour les garçons.
7. **Soutenu par la formation** - les adultes ont besoin de préparation, de certaines compétences et de soutien pour faciliter la participation efficace des enfants. Cela peut inclure, par exemple, recevoir des formations pour développer leurs compétences en matière d'écoute, et les méthodes pour travailler avec les enfants et d'amener ces enfants à pleinement participer autant qu'il leur est possible.
8. **Sûr et sensible aux risques** - dans certaines situations, l'expression des opinions peut comporter des risques. Les adultes ont une responsabilité envers les enfants avec lesquels ils travaillent et doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour minimiser le risque de violence, d'exploitation ou de toute autre conséquence néfaste qui serait due à leur participation dans le processus.
9. **Responsable** - il est essentiel de s'engager à assurer un suivi et une évaluation. Les enfants doivent être informés de la manière dont leurs opinions ont été interprétées et utilisées.<sup>3</sup>

## Des outils de recherche adaptés aux enfants

Il est très important que tous les principes de sauvegarde et de protection soient respectés lorsque l'on parle aux enfants. Il faut aussi que la personne qui interroge les enfants ait reçu une formation adaptée pour travailler avec eux. Il faut, par exemple vérifier les antécédents de la personne qui interroge les enfants et s'assurer qu'elle n'ait jamais eu de quelque façon que ce soit, à maltraiter un enfant.

---

<sup>3</sup> <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/docs/AdvanceVersions/CRC-C-GC-12.pdf>



L'organisation « *Save the Children* » et d'autres organisations au service des enfants ont créé de nombreux outils de recherche adaptés aux besoins des enfants. Ces outils peuvent être utilisés à la place des questionnaires et sont disponibles dans la bibliothèque de ressources en ligne. Ces outils comprennent :

1. **La cartographie des zones de risque pour le travail des enfants** - en élaborant une carte de la communauté et des champs avec les enfants, vous pourrez poser des questions d'orientation pour détecter d'éventuels cas de travail des enfants ou les risques de travail des enfants, à l'intérieur et à l'extérieur de votre exploitation agricole.
2. **Le Calendrier d'activité / Calendrier saisonnier** - le fait de préparer un Calendrier d'activité ou saisonnier peut aider ouvrir un dialogue avec les enfants sur leurs rôles et les activités auxquelles ils participent pendant les différentes saisons de l'année. Cela peut aider à détecter les moments où ils se retrouvent en situation de travail des enfants ou qu'ils risquent de l'être, ainsi que les moments où ils sont à l'école.
3. **La description de leur journée** - les enfants peuvent décrire leur journée (du matin au soir), ce qui permet de découvrir les activités auxquelles ils participent, qu'ils ne considèrent peut-être pas comme du travail d'enfant mais qui peuvent être classées comme telles par la loi.
4. **L'Analyse de la communauté** - aide à découvrir les formes d'inclusion et d'exclusion dans les communautés en montrant quels enfants ne vont pas à l'école, ceux qui sont victimes de discrimination et ceux qui peuvent être impliqués dans le travail des enfants.
5. **D'autres outils innovants** - les enfants peuvent utiliser des dessins, des pièces de théâtre, de la poésie, des chants pour exprimer leurs problèmes, si cela leur semble plus naturel que les outils proposés ci-dessus.

Une fois que vous avez recueilli toutes les données sur les problèmes auxquels les enfants sont confrontés, vous pouvez intégrer celles sur les risques identifiés dans le modèle du plan de gestion afin d'aider à déterminer les actions de suivi.

## Le stockage et l'utilisation des données des enfants en toute sécurité

Les enfants ont besoin d'une protection particulière lorsque vous collectez et traitez leurs données personnelles, car ils peuvent être moins conscients des risques encourus. Si vous traitez des données à caractère personnel d'un enfant, vous devez réfléchir aux mesures qui peuvent être prises pour protéger ces données dès le départ et concevoir vos systèmes et processus dans cette optique<sup>4</sup>.

Les enfants ont les mêmes droits que les adultes sur leurs données personnelles. Ils peuvent les exercer à condition qu'ils soient aptes à le faire. En général, lorsqu'un enfant n'est pas considéré comme apte, un adulte ayant l'autorité parentale peut exercer ses droits de protection des données en son nom. Certains pays déterminent que les enfants de 12 ou 13 ans et plus sont capables de donner leur propre consentement, mais vous devez vérifier la loi de votre pays pour vous assurer que vous la respectez. Certaines des entreprises auxquelles vous vendez ou avec lesquelles vous travaillez peuvent être tenues de se conformer à la législation européenne. Par conséquent, si vous stockez ou utilisez les données des enfants en ligne, il est important de connaître le nouveau règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne (UE). Celui-ci attribue un rôle important au consentement parental afin de protéger les données des mineurs en ligne. Le RGPD stipule que toute information donnée à un enfant ou tout échange avec lui doit se faire " dans un langage clair et simple que l'enfant peut facilement comprendre". Il s'agit là d'orientations à suivre pour aider un enfant à comprendre à quoi servent ses données.

---

<sup>4</sup> <https://ico.org.uk/for-organisations/guide-to-the-general-data-protection-regulation-gdpr/applications/children/>





## Des mécanismes de réclamation adaptés aux enfants

Un mécanisme de réclamation est un processus permettant la prise en compte d'une plainte ou d'un retour d'information et qui peut servir de moyen de suivi pour tous ceux qui interagissent dans votre travail afin de réduire le risque de travail des enfants. Un mécanisme de réclamation efficace peut vous aider à mieux comprendre les problèmes et à trouver une stratégie efficace pour remédier aux effets néfastes. Les enfants sont peut-être trop jeunes pour accéder eux-mêmes à des mécanismes de réclamation, c'est pourquoi ils devraient également être accessibles à ceux qui peuvent agir en leur nom, comme les parents, les tuteurs ou les spécialistes de la protection de l'enfance. Pour s'assurer que les cas de travail des enfants soient signalés et traités efficacement, les agriculteurs, les travailleurs et les autres parties prenantes clés doivent être informés des caractéristiques du travail des enfants et des canaux disponibles pour signaler les cas.

La sensibilisation au mécanisme de réclamation doit être intégrée à la formation sur le travail des enfants et il vous faut trouver les différentes façons de créer un mécanisme de réclamation (en personne, sur papier, par courriel, par téléphone, etc.) Tout mécanisme de réclamation doit assurer l'anonymat, la confidentialité et la protection des données des utilisateurs.

Les travailleurs peuvent, dans certains cas, avoir recours à des mécanismes de réclamation formels par l'intermédiaire des ministères du travail. Mais ceux-ci ne sont pas toujours connus des travailleurs ou ne semblent pas accessibles en raison de la formalité des démarches. Les mécanismes de traitement de plaintes au niveau de l'exploitation agricole sont plus accessibles aux travailleurs et peuvent vous être bénéfiques à vous et votre exploitation dans la réduction du risque de travail des enfants.

Il est important d'être conscient des obstacles à l'accès des mécanismes de réclamations auxquels sont confrontées les parties prenantes vulnérables, tel que les enfants et les travailleurs migrants. Un mécanisme de réclamation adapté aux enfants leur fournira à eux et aux communautés un moyen sûr et confidentiel d'exprimer leurs plaintes et leurs opinions sur les problèmes. Un mécanisme de réclamation adapté aux enfants devrait :

- Avoir plusieurs points de contact, c'est-à-dire des moyens de déposer des plaintes tels que des boîtes à suggestions, des bureaux de plaintes, une ligne d'assistance téléphonique, des réunions, des comités de participation communautaire (vous pouvez utiliser les structures existantes et étendre leur portée)
- Être adapté à l'âge des enfants et être accessible ; C'est à dire tenir compte de la langue utilisée, du contenu du message, l'âge des enfants, leurs capacités, sexe, ethnicité, culture et leur niveau d'alphabétisation,
- Être jugé digne de confiance, afin que les parties prenantes valorisent le processus et le jugent utile, légitime et soient rassurées que cela mènera à prendre des mesures,
- Il est utile de réfléchir au processus et à la manière d'aider les enfants tout au long de leur parcours de partage d'information, y compris en répondant à leurs commentaires, c'est pourquoi la transparence est utile.
- Protéger l'identité et la vie privée de l'enfant, y compris en ce qui concerne la manière dont les informations sont stockées et partagées.

Un mécanisme de réclamation adapté aux enfants peut inclure des informations sur les sujets dont les enfants peuvent se plaindre, par exemple les cas de travail des enfants, la gestion des exploitations agricoles, le processus d'évaluation des risques/les entretiens, etc. Il peut également être utile d'envisager de faire appel à un tiers, comme une ONG ou un syndicat,



car ils pourraient paraître plus fiables et impartiaux vis-à-vis de ceux qui ont peur de dénoncer et ceux qui ont peur des répercussions éventuelles qui pourraient suivre s'ils partagent leurs préoccupations.

**Les point-clés à retenir**

La sécurité, l'identité et la vie privée des enfants doivent être protégées tout au long du processus de partage de signalement afin d'éviter toute forme de répercussion. Il faut que les parties prenantes aient confiance en la procédure pour qu'elle soit utilisée et efficace.